

BULLETIN D'INSCRIPTION

MONEY
MANAGEMENT

ANALYSE TECHNIQUE
& GRAPHIQUE

INVESTIR DANS LES SMALL &
LES MIDCAPS

ANALYSE MARCHÉS
ANALYSE MACRO

INVESTIR EN BOURSE
TRADER

ANALYSE &
VALORISATION
COMPTABLE
FONDAMENTALE
& BOURSIÈRE

INVESTIR DANS LES
CRYPTOMONNAIES

PRÉPARER L'ENTREPRISE À
L'IPO

INVESTIR EN PRIVATE EQUITY

RÉUSSIR SES LEVEES
DE FONDS

TRADER LES
CRYPTOMONNAIES

FORMATIONS SUR
MESURE

PRÉPARER UNE ICO

INVESTIR EN ACTIONS
COTÉES ET NON
COTÉES

COACHING
PERSONNALISÉ

SICAV, FCP, SCPI, FOREX, SIIC, TRACKERS

INVESTIR DANS LES
LARGE CAPS

SWING
TRADING

2023



FORMATIONS EN PRÉSENTIEL & EN LIGNE, INDIVIDUELLES & COLLECTIVES
ELIGIBLES CPF - OPCO - OPCA - FORMATIONS INTER & INTRA

BULLETIN D'INSCRIPTION

À RETOURNER PAR COURRIER :

FINANSCHOOL
18 avenue Georges Clémenceau
92330 SCEAUX

Commande et règlement à effectuer
impérativement à l'ordre de
FINANSCHOOL

OU PAR MAIL : contact@finanschool.fr

Ce bulletin d'inscription est complété par les conditions générales d'inscription (CGI) de FINANSCHOOL annexées audit bulletin. Ces CGI font partie intégrante du présent bulletin et la signature de ce dernier implique l'acceptation inconditionnelle et l'adhésion totale aux CGI par l'entreprise et le participant.

NB : Merci de privilégier la saisie électronique

L'ENTREPRISE

Raison Sociale :

Groupe auquel appartient la société :

Adresse (Voie / CP / Ville / Pays) :

Tel :

Siret :

N° TVA Intracommunautaire :

(obligatoire pour les pays de l'Union européenne)

Ape :

LE PARTICIPANT

(sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires)

Civilité :

Fonction :

Nom :

E-mail :

Prénom :

Tél :

ADRESSE DE CONVOCATION DU PARTICIPANT

Raison Sociale :

Adresse (Voie / CP / Ville / Pays) :

FORMATION

Intitulé :

Dates :

Frais de Formation € HT :

SERVICE FORMATION

Nom de la personne en charge du dossier :

Fonction : Tél :

Adresse (Voie / CP / Ville / Pays) :

Si différente de l'entreprise

Nom du Responsable Formation :

Tél :

Nom du DRH :

Tél :

E-mail :

E-mail :

E-mail :

FACTURATION

Acompte

L'inscription sera effective à réception du règlement d'une partie du prix de la formation conformément à l'article 5 des CGI.

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de FINANSCHOOL

ou par virement bancaire :

IBAN : FR76 3000 4003 6900 0100 5801 487 BIC : BNPAFRPPXXX

Code Banque : 30004 Code agence : 00369 Numéro de compte : 00010058014 Clé RIB : 87 Agence de domiciliation : BNPPARB PARIS PL ST AUGU (00760)

Adresse de Facturation

Précisez :

Raison Sociale :

Adresse (Voie / CP / Ville / Pays) :

Nom du Contact : Fonction :

Tel :

E-mail :

N° de Commande Entreprise :

Prise en charge par l'OPCA :

L'entreprise s'engage à fournir la copie de la demande de prise en charge ou l'accord de prise en charge par l'OPCA au plus tard 8 jours calendaires avant le début de la formation. A défaut, l'entreprise supportera l'ensemble des frais de formation.

L'entreprise reconnaît que l'envoi du présent document implique un transfert de données personnelles, conformément à l'article 8 des CGI. L'entreprise veillera à informer le participant de la collecte de ses données personnelles, de la nature des données transférées et des finalités de traitement ayant nécessité un tel transfert.

OBLIGATOIRE

Vous déclarez avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente. La signature de l'inscription vaut donc acceptation de celles-ci.

SIGNATURE

(nom, qualité, du signataire et cachet de la société)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Présentation

L'objet des présentes conditions générales d'inscription (ci-après dénommées les « Conditions ») est de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de l'inscription au sein des programmes de formation courts (ci-après dénommées individuellement la « Formation ») proposés par FinanSchool. Ces programmes sont listés sur le site internet de FinanSchool (<https://www.finanschool.fr>).

Les présentes Conditions régiront la relation entre :

- L'Etablissement d'Enseignement FinanSchool, ci-après dénommé « FinanSchool »
- et
- Le client et/ou participant à une Formation, ci-après dénommé « client et/ou participant »

2. Définitions

Client : la personne qui est chargée du règlement de la Formation. Le Client peut être soit le participant, soit une entreprise souhaitant permettre à un ou plusieurs de ses salariés, de bénéficier d'une Formation.

Participant : personne bénéficiaire de la prestation de service d'enseignement dans le cadre de la Formation.

3. Périmètre

Les présentes Conditions sont adossées au dossier de candidature des programmes e FinanSchool et au bulletin d'inscription des programmes courts de FinanSchool.

Les présentes Conditions s'appliquent aux clients et aux participants. Toute inscription via un dossier de candidature ou un bulletin d'inscription et, tout paiement en découlant impliquent l'acceptation inconditionnelle et l'adhésion totale aux présentes Conditions de la part du client et du participant qui déclarent en avoir pris pleinement connaissance. Ces Conditions seront complétées par le contrat ou la convention de formation conclu(e) ultérieurement entre le participant et/ou le client et FinanSchool.

Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions devait être déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront pleinement en vigueur et seront interprétées comme étant conformes à l'intention d'origine des parties.

FinanSchool se réserve le droit de modifier les présentes Conditions à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables au client et au participant seront celles en vigueur à la date d'inscription du participant au sein de la Formation.

4. Objet

Toute candidature à une Formation doit être réalisée via le formulaire dédié qui doit être réceptionné par FinanSchool au plus tard deux (2) jours ouvrés avant le début de la Formation concernée. L'inscription sera réalisée sous réserve des places disponibles au sein de la Formation concernée.

Le dossier de candidature ou le bulletin d'inscription doit être transmis à FinanSchool soit par courriel à l'adresse indiquée dans le descriptif de la Formation concernée se trouvant sur le site internet de FinanSchool (<https://finanschool.fr>), soit par mail à l'adresse suivante : contact@finanschool.fr.

L'inscription à une Formation, que ce soit via un dossier de candidature ou via un bulletin d'inscription, est soumise à l'appréciation discrétionnaire des candidatures par FinanSchool. Chaque participant sera informé par courriel, à l'adresse indiquée dans son dossier de candidature ou son bulletin d'inscription, de la suite donnée à sa candidature par FinanSchool. En parallèle de ce courriel, le contrat ou la convention de formation, signé(e) par FinanSchool, sera transmis(e) par voie postale à l'adresse renseignée à cet effet dans le dossier de candidature ou le bulletin d'inscription. Il est de la seule responsabilité de chaque participant de renseigner une adresse électronique et postale valide et de vérifier régulièrement le contenu de sa boîte mail et de sa boîte aux lettres. Sous réserve de la conclusion et des dispositions du contrat ou de la convention de formation, un participant est considéré comme définitivement inscrit au sein de la Formation concernée dès réception du courriel de confirmation transmis par FinanSchool mentionné ci-dessus, à moins que ledit participant ne se retire de la Formation ou annule sa participation par application de l'article 7 ci-après.

Dès réception du contrat ou de la convention de formation, le participant et/ou le client s'engagent à les signer et à en renvoyer un exemplaire à FinanSchool à l'adresse indiquée dans le courrier ou le courriel de confirmation. Ces exemplaires doivent impérativement être réceptionnés par FinanSchool au plus tard la veille du premier jour de la Formation concernée.

5. Dispositions financières

Les paiements sont à effectuer soit par virement bancaire soit par chèque. Les coordonnées bancaires de FinanSchool ainsi que l'ordre du chèque sont précisés dans chaque dossier de candidature ou bulletin d'inscription.

Lors de l'inscription, le client devra verser un acompte correspondant à 30% des frais de formation dus, à l'exception des programmes courts financés par une personne morale pour lesquels le paiement intégral des frais de formation est dû lors de l'inscription. Pour les programmes courts financés par le participant à titre personnel, le solde des frais de formation sera versé par le client suivant les modalités prévues au contrat ou de la convention de formation conclu(e) avec FinanSchool.

Les prix sont indiqués en Euros. FinanSchool n'est pas soumis à la TVA pour les frais de formation conformément à l'article 261 4. 4° du Code Général des Impôts.

Un reçu de paiement pourra être fourni par FinanSchool, sur demande expresse du client.

6. Conditions de report et d'annulation par FinanSchool

Dans le cas où le nombre de participants inscrits à une Formation serait jugé pédagogiquement insuffisant, FinanSchool se réserve le droit d'ajourner ladite Formation, au plus tard une semaine avant la date de démarrage prévue. Le cas échéant, le client pourra soit demander à être remboursé du montant de l'acompte, soit à ce que cette somme soit portée pour le paiement de l'acompte pour la réalisation de la Formation reportée. En cas ce remboursement, l'acompte sera reversé au client sous quatre-vingt-dix (90) jours suivants la réception des coordonnées bancaires du client par FinanSchool.

La participation du participant à la Formation dépend des places disponibles. Si, pour quelque raison que ce soit, FinanSchool se trouvait dans l'obligation de refuser l'accès à l'action de formation au participant, il s'engage à rembourser le client

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

7. Conditions de rétractation et/ou d'annulation par le participant ou le client

7.1 Rétractation

Par application de l'article L.221-18 du Code de la Consommation, tout participant finançant sa formation à titre personnel dispose d'un délai de quatorze (14) jours Formation à compter de la date d'inscription définitive au sein d'une Formation donnée, pour se rétracter et demander l'annulation de sa participation à ladite Formation.

Le participant sera alors remboursé de toute somme préalablement payée par ses soins à FinanSchool dans le cadre des présentes, à condition que la demande de rétractation ait été reçue par FinanSchool au plus tard la veille du début de la Formation concernée.

7.2 Annulation

Après l'expiration du délai de rétractation si le participant finance la Formation à titre personnel, en cas d'annulation de la Formation par le participant ou le client, les sommes suivantes seront dues par le client :

En cas d'annulation trente-et-un jour ou plus avant le début de la Formation, aucune somme ne sera due par le client. Pour les programmes courts dont les frais de formation ont déjà été intégralement versés et si la Formation n'est pas reportée dans les conditions prévues au présent article, le client pourra demander le remboursement de l'ensemble des sommes déjà versées ;

En cas d'annulation entre trente (30) et quinze (15) jours avant le début de la Formation, le client sera tenu de verser 50% de l'ensemble des frais de formation au titre de frais d'annulation, déduction faite de l'acompte déjà versé lors de l'inscription. Pour les programmes courts dont les frais de formation ont déjà été intégralement versés et si la Formation n'est pas reportée dans les conditions prévues au présent article, le client pourra demander le remboursement de l'ensemble des sommes déjà versées ;

En cas d'annulation quatorze (14) jours ou moins avant le début de la Formation ou en cas d'annulation en cours de formation, l'ensemble des frais de formation sera dû par le client.

Le cas échéant, les sommes versées par le client pourront être déduites du montant des frais d'une autre Formation dispensée par FinanSchool, si l'inscription à cette autre Formation est réalisée dans un délai de douze (12) mois à compter de la date de début de la Formation initiale. Cependant, en cas d'annulation de la nouvelle Formation, aucune déduction ne pourra être réalisée en cas d'inscription au sein d'une autre Formation.

7.3 Modalités

Toute demande de retrait ou d'annulation doit être envoyée par email avec accusé de réception à l'adresse suivante : contact@finanschool.fr. Le cas échéant, le client transmettra avec sa demande de retrait ou d'annulation un relevé d'identité bancaire permettant le remboursement des sommes dues par FinanSchool. Les sommes dues par FinanSchool seront versées au client dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivants la réception des coordonnées bancaires correspondantes, par FinanSchool.

8. Informatique et libertés

Chaque client et participant d'une Formation transmettra des données personnelles dans le cadre des éléments à compléter sur le dossier de candidature ou le bulletin d'inscription. Ces données personnelles seront traitées informatiquement.

Ces données seront utilisées par FinanSchool dans le cadre de ses activités afin d'inscrire le participant à la Formation et de la mettre en œuvre, de gérer le parcours académique du participant, de vérifier la présence du participant en cours, et de lui permettre de bénéficier, le cas échéant, d'un logement et de repas pendant la Formation.

En vertu de la Loi No. 78-16 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants auront un droit d'accès à leurs données personnelles, droit qu'ils pourront exercer en contactant le service de protection des données personnelles à l'adresse suivante : donnees-personnelles@hec.fr. Ils auront également le droit de modifier, corriger ou supprimer toute donnée personnelle les concernant, droit qu'ils pourront exercer en contactant le même service.

FinanSchool s'engage à ne pas communiquer ces données à des sociétés ou institutions tierces.

9. Règlement des litiges

Les présentes Conditions sont soumises au droit français.

En cas de litige relatif aux présentes Conditions, les parties conviennent d'essayer de trouver un accord à l'amiable. Si elles n'y parviennent pas dans un délai de trente (30) jours après le début des négociations, celle des parties qui en prend l'initiative pourra porter l'affaire devant un tribunal français compétent.